

PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)

Le Budget primitif pour 2024 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, de forte reprise de l'inflation et dans un environnement géopolitique notamment marqué par les conflits Russo-Ukrainien et Israélo-Palestinien.

D'un montant de **691,21 M€** (dépenses réelles et hors écritures de refinancement, de provisions et de stocks), soit une augmentation de 7,84 % par rapport au BP 2023, ce Budget primitif 2024 donne priorité à l'investissement, au développement durable et à la cohésion sociale et territoriale.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures de provisions) du Budget primitif 2024 s'élèvent à **532,79 M€** (+ 9,18 % par rapport au BP 2023), et sont constituées principalement de dépenses en faveur :

- du Secteur Social : 264,51 M€, soit 49 % des dépenses de fonctionnement. Ce secteur enregistre une hausse de son enveloppe de 8,75 %, s'expliquant principalement par :
 - l'inscription d'une nouvelle enveloppe pour le logement d'1 M€ (enveloppe totale 2 M€ : 1 M€ en section de fonctionnement, 1 M€ en section d'investissement).
 - une nette progression des dépenses EJJ (+ 7,13 M€) en faveur principalement des MECS : application taux directeur à + 2,24 %, reconduction ouvertures de places été 2023, ouvertures de places selon schéma, oubliés du SEGUR, subvention au budget du Foyer de l'Enfance, revalorisations salariales des assistants familiaux...
 - un ajustement de + 3,75 M€ pour le secteur des Personnes âgées par rapport au Budget primitif 2023, afin de répondre à diverses contraintes : « oubliés du Ségur », surcoût SEGUR, taux directeur à 2,24 %... et pour le maintien à domicile, une hausse du recours à l'emploi direct et la hausse du tarif de l'emploi direct.
 - + 5,64 M€ pour la Direction des Personnes handicapées par rapport au BP 2023, pour répondre à l'ouverture de places, au taux directeur de + 2,24 %, aux oubliés du SEGUR... et à l'augmentation de l'emploi direct et du tarif de la « PCH emploi direct ».
 - la revalorisation de l'allocation RSA de +1,19 M€.
- des Ressources humaines, + 12,32 M€, avec principalement la prise en compte de mesures nationales pour 3 M€ (augmentation du point d'indice de 1,5 % intervenue en juillet 2023, couplée à une revalorisation des bas de grilles des catégories B et C et augmentation de l'indice minimum au 1er mai 2023, attribution de 5 points d'indice en janvier 2024 pour l'ensemble des agents publics et hausse de la part patronale de la CNRACL) et de mesures propres au Département pour 9,5 M€ (clause de revoyure du Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel, revalorisation du RIFSEEP en année pleine, intervenue au 1er juillet 2023, glissement Vieillesse Technicité ...).
- des Solidarités territoriales (Agriculture, Aménagement du territoire, Culture, Jeunesse et Tourisme) pour 31,72 M€, avec par exemple une enveloppe de 1,25 M€ pour les Contrats départementaux, de 2,07 M€ de soutien au mouvement sportif et de 3,64 M€ pour le développement artistique.
- de l'Education, avec 15,39 M€ (+ 26,82 % par rapport au BP 2023), intégrant une nette évolution des dotations versées aux collèges (+ 1,3 M€). Cette politique enregistre une enveloppe de 2,10 M€ pour le déploiement de la carte collège.
- des Routes, avec 10,48 M€, comprenant notamment 0,6 M€ pour la gratification de l'autoroute suite à l'éboulement de la falaise de La Praz.

Les dépenses réelles d'investissement (hors écritures de refinancement) représentent **158,42 M€** (+ 3,59 % par rapport au Budget primitif 2023) et concernent principalement les Politiques :

- Infrastructures (50,38 M€) : 3 M€ supplémentaires sont affectés à la protection des risques naturels, afin de financer les premiers travaux liés à l'éboulement de la falaise du Praz, 6,5 M€ pour le Plan vélo et les aménagements cyclables...
- Education (28,43 M€) : 6,28 M€ sont affectés à l'entretien des bâtiments et 17,49 M€ aux travaux de restructuration des collèges (3,93 M€ pour le collège Joseph Fontanet à Frontenex, 3,05 M€ pour le collège Louise de Savoie à Chambéry, 1,7 M€ pour l'installation d'une chaufferie bois avec isolation thermique au collège Le Bonrieu à Bozel) et 1,14 M€ pour l'atelier culinaire.
- Moyens (27,18 M€) répartis autour :
 - de diverses acquisitions : 1,5 M€ pour l'Hôtel à Challes les Eaux pour les MECS, 1,5 M€ de locaux à Curial à Chambéry, 2 M€ pour le Centre de montagne L'Armera à Valmeinier au titre de la réhabilitation de centres de vacances.
 - de travaux : 0,85 M€ pour les centrales ENR, 0,83 M€ pour la mise en sécurité des accès du Château, 2,50 M€ pour les travaux du Centre d'exploitation de Saint Etienne de Cuines suite à l'incendie, 0,43 M€ pour l'installation de bornes électriques, 1,04 M€ pour la restructuration du site de Yenne...
- Aménagement du territoire et Agriculture / Tourisme (20,57 M€) au titre de la Solidarité territoriale : 5,32 M€ pour les Contrats départementaux et 6 M€ pour le FDEC.

La plupart de ces Politiques, au-delà de la Politique Environnement (4,02 M€), intègre des crédits destinés à la réalisation de travaux contribuant à la transition écologique et énergétique.

	DF en M€	DI en M€	Total
AGRICULTURE	4,77	3,10	7,87
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8,02	13,79	21,81
CULTURE	6,32	7,78	14,10
EDUCATION	15,39	28,43	43,82
ENVIRONNEMENT	2,87	4,02	6,89
JEUNESSE	2,07	-	2,07
MOYENS	27,74	27,09	54,84
POLITIQUE FINANCIERE	26,12	16,24	42,36
POLITIQUE ROUTIERE	10,49	50,38	60,87
RESSOURCES HUMAINES	118,30	0,09	118,39
SECURITE INCENDIE	35,64	1,30	36,94
SOCIAL COHESION	45,23	0,68	45,90
SOCIAL EJF PMI	76,69	1,31	78,00
SOCIAL PERSONNES AGEES	65,05	0,40	65,45
SOCIAL PERSONNES HANDICAPEES	77,54	-	77,54
SPORT	3,39	0,12	3,51
TOURISME	7,16	3,69	10,85
TOTAL DEPENSES REELLES (hors écritures de provisions, stock et refinancement)	532,79	158,42	691,21

Les recettes de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à **691,21 M€** (écritures réelles et hors écritures de refinancement, de provisions et de stocks).

L'équilibre du Budget primitif 2024 est assuré par des recettes qui devraient retrouver les volumes d'avant crise sanitaire et par un recours à l'emprunt respectant le niveau prévu dans le Rapport d'Orientations budgétaires.

Les recettes fiscales en lien avec l'activité économique retrouvent les volumes de crédits d'avant crise sanitaire : 125 M€ pour les DMTO, 10,8 M€ pour les taxes sur les remontées mécaniques. La fraction de la part TVA part CVAE est anticipée à hauteur de 35,68 M€.

	en M€
Dotations, État et compensations (DGF, APA, PCH, FCTVA,....)	109,46
Fiscalité indirecte reversée par l'État (TIPP/TSCA/IFER)	119,84
Autre fiscalité indirecte courante (taxe aménagement, séjour, électricité, remontées mécaniques...)	29,82
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	125,00
Autres recettes	41,03
Reprise réserve DMTO	15,00
Fraction TVA (en remplacement de la taxe foncière sur le bâti et de la CVAE)	150,47
Reversement Région compétence transports	9,89
Cession	0,13
Emprunt	90,58
TOTAL RECETTES REELLES (hors écritures de provisions, stock et refinancement)	691,21

L'appel à l'emprunt plus massif (90,58 M€) est rendu possible par un abaissement de l'encours de la dette amorcé en 2013 et accentué en 2017, 2019 et 2022 par l'absence de recours à l'emprunt.

Le Budget primitif 2024 (écritures réelles et d'ordre) s'équilibre avec un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 4 752 088,82 €, et de la manière suivante :

- en section de fonctionnement à hauteur de 593 386 502,02 €.
- en section d'investissement à hauteur de 219 422 123,54 €.